

## **Entente de participation au Défi Aluminium-Scandium Québec de Rio Tinto**

### **Étape 2 – Défi de faisabilité**

#### **Termes et Conditions**

Ce concours incitatif (« **Défi de faisabilité** ») est réalisé dans le cadre du Processus d'innovation ouverte de Rio Tinto, commandité par Rio Tinto (« **Commanditaire** ») en collaboration avec AluQuébec et le Réseau de la transformation métallique du Québec (« **Collaborateurs** »).

Vous (« **Innovateur** ») avez été sélectionné pour participer à ce Défi de faisabilité parce que vous avez été sélectionné à titre de gagnant du Défi de conception réalisé dans le cadre du Processus d'innovation ouverte de Rio Tinto.

Votre participation à ce Défi de faisabilité signifie que vous acceptez les Termes et Conditions suivants.

#### **1. Éligibilité**

- (a) Sauf indication contraire, ce Défi de faisabilité est ouvert aux individus, équipes ou compagnies ayant été sélectionnés à titre de gagnants du Défi de conception connexe, dans le cadre du Processus d'innovation ouverte de Rio Tinto.
- (b) En ce qui concerne les équipes et les compagnies, une personne-ressource principale doit être désignée pour la durée du Défi de faisabilité ainsi que pour toute communication ultérieure.
- (c) Pour être éligibles, les individus doivent être âgés d'au moins dix-huit (18) ans le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et ne pas être un(e) employé(e) de Rio Tinto (ou de toute compagnie, partenariat, coentreprise ou autre entité corporative qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée ou est assujettie à la même direction ou au même contrôle que Rio Tinto Limited (ABN 96 004 458 404) ou Rio Tinto plc (Company No. 719885) (« **Groupe Rio Tinto** »)) ou des Collaborateurs.

#### **2. Soumission**

Pendant le Défi de faisabilité, l'Innovateur doit soumettre au Commanditaire des documents écrits et échantillons physiques (« **Soumission de faisabilité** ») en réponse à toute exigence de soumission ou critère d'évaluation figurant aux Lignes directrices du Défi de faisabilité ou exprimés directement par le Commanditaire. L'Innovateur reconnaît :

- (a) que la Soumission de faisabilité contiendra au moins les éléments suivants :
  - (i) un rapport écrit résumant les conclusions du Défi de faisabilité, incluant les

- résultats expérimentaux, les évaluations de faisabilité technique et financière, une description détaillée du ou des concepts de solution, des recommandations ainsi que tout autre élément requis par le Commanditaire ;
- (ii) des échantillons physiques des matériaux traités devant permettre au Commanditaire d'évaluer de façon indépendante l'efficacité du concept de solution proposé par l'Innovateur ;
  - (iii) un plan de projet ainsi qu'une demande de financement pour le travail de développement à être entrepris dans le cadre de tout éventuel co-développement du ou des concepts de solution décrits à la Soumission de faisabilité à une étape ultérieure. Le plan de projet devra inclure les tâches clef, un échéancier, une description des ressources disponibles et du soutien demandé au Commanditaire, de même qu'une description des livrables proposés et des résultats d'un développement ultérieur.
- (b) que le moment de livraison de la Soumission de faisabilité sera indiqué par le Commanditaire pendant le Défi ;
- (c) que la Soumission de faisabilité, ainsi que tout contenu ou idée y figurant, est le fruit de son propre travail et ne porte pas atteinte aux droits de tiers, incluant non limitativement les droits protégés par les lois applicables en matière de droits d'auteurs ou de brevets ;
- (d) que la Soumission de faisabilité ne contiendra de propriété intellectuelle ou d'information confidentielle que lorsque cette inclusion est directement pertinente au(x) concept(s) de solution proposé(s) par l'Innovateur. Une telle inclusion doit respecter la portée de toute entente de non-divulgence conclue avec le Commanditaire. Le Commanditaire recommande qu'en cas de préoccupation relative à la confidentialité ou aux droits de propriété intellectuelle, l'Innovateur obtienne des conseils légaux indépendants préalablement à la livraison de la Soumission de faisabilité ;
- (e) qu'il fournira une assistance raisonnable et de l'information supplémentaire au Commanditaire par rapport à la Soumission de faisabilité, si demandé ;
- (f) qu'il demeure le propriétaire de la Soumission de faisabilité, ainsi que de tout contenu, droit de propriété intellectuelle ou idée y figurant, mais qu'il accorde au Commanditaire un droit de licence libre de redevances, non exclusif, irrévocable, mondial, perpétuel et cessible, d'utilisation et de reproduction (sous toute forme) de la Soumission de faisabilité (ainsi que de tout droit de propriété intellectuelle y subsistant) à des fins commerciales, sans attribution à l'Innovateur ; et
- (g) qu'il s'engage à ne pas divulguer, transférer, vendre, licencier ou autrement accorder de droits sur la Soumission de faisabilité (ainsi que tout droit de propriété intellectuelle y subsistant) à tout compétiteur du Commanditaire ou du Groupe Rio Tinto, existant ou éventuel, dans l'industrie minière, des minéraux et/ou des métaux primaires.

### 3. Juger et sélectionner le(s) gagnant(s)

Au cours du Défi de faisabilité, les juges du Commanditaire sélectionneront un ou plusieurs gagnants du Défi de faisabilité, lesquels seront éligibles à un montant supplémentaire (« **Prix de faisabilité** ») à consacrer au développement ultérieur du ou des concepts de solution décrits à la Soumission de faisabilité de l'Innovateur. L'Innovateur accepte et reconnaît que :

- (a) les décisions des juges et l'octroi du Prix de faisabilité sont finaux et ne peuvent faire l'objet d'un appel ou être remis en question ;
- (b) le Commanditaire fournira aux Innovateurs qui ne seront pas gagnants une brève rétroaction et les motifs de sa décision ;
- (c) le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier un Innovateur pour quelque raison que ce soit et à tout moment ;
- (d) le Commanditaire déterminera seul la viabilité de toute Soumission de faisabilité ;
- (e) le Commanditaire déterminera, à son entière discrétion, si les juges octroieront un Prix de faisabilité, combien de Prix de faisabilité seront octroyés, et le montant de tout Prix de faisabilité ;
- (f) si l'Innovateur est éligible à un Prix de faisabilité et souhaite développer davantage le ou les concepts de solution décrits à la Soumission de faisabilité, en collaboration avec le Commanditaire, l'Innovateur accepte également :
  - (i) de faciliter le développement ultérieur du ou des concepts de solution décrits à la Soumission de faisabilité, en collaboration avec le Commanditaire, en signant une entente de développement ainsi que tout autre document raisonnablement requis par le Commanditaire (qui seront rendus disponibles à l'Innovateur sur demande) ; et
  - (ii) que le Prix de faisabilité sera déboursé conformément à l'échéancier suivant :
    - A. 50% du Prix de faisabilité sera remis après la signature par l'Innovateur d'une entente de développement ainsi que de tout autre document raisonnablement requis par le Commanditaire ; et
    - B. le 50% restant du Prix de faisabilité sera remis après la réception des livrables par le Commanditaire, conformément à la ou aux ententes de développement.

### 4. Indemnisation, non-responsabilité

- (a) L'Innovateur (et tous ses membres) indemnisent et dégagent de toute responsabilité le Commanditaire, le Groupe Rio Tinto et le personnel du Groupe, les Collaborateurs ainsi que tout individu ou organisation contribuant à faciliter le Défi de faisabilité, en lien avec tout ce qui pourrait découler du Défi de faisabilité.
- (b) En aucun cas le Commanditaire ou le Groupe Rio Tinto ne sera responsable envers l'Innovateur de tout dommage consécutif, accessoire, indirect, spécial,

punitif ou exemplaire (incluant non limitativement la perte de bénéfices, la perte d'occasions ou la perte de valeur du fonds commercial) subi par ce dernier en lien avec le Défi de faisabilité, même si avisé de la possibilité de tels dommages.

## 5. Général

- (a) le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le Défi de faisabilité ou le Processus d'innovation ouverte de Rio Tinto, ou toute partie du processus, pour toute raison et à tout moment, agissant raisonnablement, sans engager sa responsabilité.
- (b) En cas de conflit ou d'incompatibilité entre les présents Termes et Conditions et tout autre terme rendu disponible à l'Innovateur dans le cadre du Défi de faisabilité, les présents Termes et Conditions auront préséance.
- (c) Plusieurs gouvernements encadrent l'exportation de certaines données techniques et informations. Avant de soumettre les détails techniques d'une technologie, l'Innovateur doit consulter les lois sur le contrôle des exportations applicables ou obtenir les conseils d'un professionnel afin de s'assurer que la Soumission de faisabilité est conforme aux contrôles à l'exportation applicables. En soumettant de tels détails, l'Innovateur certifie que l'information technique n'est pas assujettie à des restrictions à l'exportation.
- (d) La formation, l'existence, l'interprétation, l'exécution, la validité et tous aspects des présents Termes et Conditions sont régis et doivent être interprétés conformément aux lois du Québec et tout différend en lien avec les Termes et Conditions ou le site web, de nature contractuelle, extracontractuelle ou autre, sera soumis à la juridiction non exclusive des tribunaux du Québec.
- (e) This agreement, all documents, correspondence and notices related hereto are written in English at the express request of the Parties. Cette entente et tous les documents, correspondance ou avis s'y rapportant sont rédigés en anglais à la demande expresse des Parties.
- (f) Si vous avez une question à propos du Processus d'innovation ouverte de Rio Tinto, veuillez contacter [Dimitrios.Filippou@riotinto.com](mailto:Dimitrios.Filippou@riotinto.com).
- (g) Rio Tinto se réserve le droit de modifier ces Termes et Conditions à tout moment, sans avis préalable.
- (h) En soumettant une Soumission de faisabilité et des données personnelles au Commanditaire, l'Innovateur reconnaît la validité de l'énoncé suivant :

*Du fait de ma participation à ce concours, je comprends que Rio Tinto va recueillir certaines données à caractère personnel (nom, adresse courriel, emplacement, historique d'études, historique professionnel) afin d'administrer le concours. Rio Tinto ne partagera ces données à caractère personnel avec aucun tiers. Je comprends que Rio Tinto va traiter et conserver les données à caractère personnel recueillies conformément aux lois applicables sur la confidentialité des données personnelles et à la Norme de confidentialité des données de Rio Tinto.*

*Les données à caractère personnel recueillies seront conservées dans le système HeroX.com, traitées de manière strictement confidentielle, et accessibles en cas de nécessité seulement aux employés autorisés de Rio Tinto chargés de l'administration du concours. Toutes les données à caractère personnel recueillies seront détruites une fois le concours terminé. Des données anonymisées pourraient être utilisées à des fins de formation, de statistique ou d'analyse, mais je ne pourrai être identifié à partir de ces données.*

Pour plus d'information, veuillez consulter la politique de vie privée de Rio Tinto ([Privacy Policy](#)).

J'ai lu, compris et accepté les Termes et Conditions.

---

(Signature)

Nom: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_  
(en lettres moulées)